

DEL-2025.00286

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAINE (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	106
Votants :	54
Représentés par mandat :	27

Objet : Contrat Chaleur Renouvelable #2 - Signature de la convention de financement et de la convention de mandat avec l'ADEME

Rapport présenté par Nadine WENDLING

L'ADEME a engagé trois Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRt) qui ont progressivement couvert toute la Haute-Savoie entre 2022 et 2025 : celui du Grand Annecy, celui du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF), et celui du SYANE sur le reste du département.

Ces contrats, d'une durée de 3 ans, visent à développer sur un territoire un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (géothermie, biomasse, solaire thermique et réseaux de chaleur associés).

Le premier CCRt porté par le SYANE s'est terminé le 1^{er} septembre 2025, en atteignant tous ses objectifs :

- ✓ 26,5 GWh/an de projets soutenus pour un objectif initial de 20 GWh/an,
- ✓ 36 projets d'investissement dont 9 en géothermie et 3 en solaire thermique, pour des objectifs respectifs de 25 projets dont 5 projets hors bois.

Au regard de la forte dynamique du territoire, le SYANE s'est porté candidat auprès de l'ADEME pour un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt #2). En cohérence avec le souhait de l'ADEME de réduire le nombre de porteur de CCRt par département, le SYANE a approuvé par la délibération du Comité syndical du 12 juin 2025, l'intégration du périmètre du Pôle Métropolitain du Genevois Français à l'issue de leur contrat en cours. Il est à noter que l'ADEME propose désormais des contrats d'une durée de 4 ans.

Les objectifs sur lequel le SYANE s'engage pour ce CCRt #2 sont :

- Objectif 1 : production en MWh EnR => 25 GWh sur 4 ans
- Objectif 2 : nombre total d'installations de production EnR => 60
- Objectif 3 : nombre d'installations de production EnR hors bois énergie => 7.

Le SYANE se verra ainsi confié l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses de l'ADEME. Le montant maximal des aides qui pourra être accordé s'établit à 12.500.000 € (en attente de confirmation par l'ADEME).

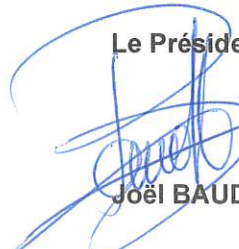
La subvention attribuée au SYANE pour l'animation du contrat, d'un montant maximum de 450.000,00 € comprend une part variable maximum de 225.000,00 € proportionnelle à l'atteinte des objectifs.

Deux conventions matérialisent ce dispositif, une convention de financement de l'animation et une convention de mandat, toutes deux conclues pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2025. L'ADEME a validé la convention de financement, les services du SYANE sont en attente du retour de l'ADEME sur la convention de mandat.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver les conventions de financement de l'animation et de mandat avec l'ADEME,
2. autoriser le Président à signer lesdites conventions, ainsi que les arrêtés d'attribution des subventions du Contrat Chaleur Renouvelable à l'ensemble des porteurs de projets retenus par le comité d'attribution, et tout acte nécessaire à l'exécution du dispositif.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.